Réf. Farde e-Assemblées : 2429816

N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

Objet : Sports.- Subsides soutien régional Covid Sports 2021.- Montant total : 51.730,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021 et sous réserve de l'approbation du feuilleton n°1 des modifications budgétaires 2021 par l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides pour le soutien régional Covid Sports 2021 pour un montant total de 51.730,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021, à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 1.870,00 EUR à l'asbl "Cercle Postscolaire 23";
2) 2.760,00 EUR à l'asbl "Cercle Royal de Natation Schaerbeek et NOH";
3) 390,00 EUR à l'asbl "Cercle Royal des Echecs de Bruxelles";
4) 1.670,00 EUR à l'association de fait "Club 'Gym Tonic - Body Cardio'";
5) 350,00 EUR à l'association de fait "Club Bruxelles City Taekwondo";
6) 1.250,00 EUR à l'asbl "Club de Jeunesse action éducative";
7) 1.440,00 EUR à l'asbl "Club n°1";
8) 1.210,00 EUR à l'asbl "Egality Sport & Cultuurl";
9) 1.710,00 EUR à l'asbl "Entente Sportive et Culturelle de Haren";
10) 350,00 EUR à l'association de fait "F.C Deaf Brussels";
11) 350,00 EUR à l'association de fait "F.C Deaf Brussels";
12) 8.220,00 EUR à l'asbl "F.C. Suryoyés Bruxellois";
13) 3.540,00 EUR à l'asbl "FC Amicii Bxl";
14) 510,00 EUR à l'association de fait "Wandelclub Haren";
15) 3.660,00 EUR à l'asbl "Femina Sports Brussels";
16) 350,00 EUR à l'association de fait "Folle Cadence";
17) 1.280,00 EUR à l'asbl "Freestyle Lab";
18) 4.590,00 EUR à l'asbl "Génération des Sports - United Brussels Handball Club (U.B.H.C.)";
19) 1.320,00 EUR à l'asbl "Grand Serment Royal des Archers de Saint-Sébastien";
21) 2.140,00 EUR à l'asbl "Judo Club Budo Bruxelles";

22) 6.270,00 EUR à l'asbl "Koninklijke Sporting F.C. Haren";
23) 390,00 EUR à l'association de fait "Keizerlijke en Koninklijke Gilde Sint-Sebastiaan Haren";
24) 430,00 EUR à l'asbl "Koninklijke en Keizerlijke Gilde Sint Sebastiaan Neder-Over-Heembeek";
25) 2.060,00 EUR à l'asbl "Kwan";
26) 700,00 EUR à l'asbl "La Plébéienne de Laeken";
27) 430,00 EUR à l'asbl "Gymnastique Laeken Christ-Roi";
28) 230,00 EUR à l'asbl "L'Equateur";
29) 860,00 EUR à l'asbl "Les Amis de Benjamin";
30) 1.010,00 EUR à l'asbl "Amis de la Nature section de Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haeren".

Annexes :